

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 27

N° 1219

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1219

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27

À l'alinéa 73, substituer au mot :

« septième »

le mot :

« sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.